

à M^r ChauvinCopie.annexé à la
2^e expédition de
la demande en
grâce

P.C

Certificat délivré au chef-d'atelier
Claude Chauvin, par M^{rs} Savois & C^{ie}
N^{os} fabricants

Monsieur receveur, sergent, Previer & Chau-
vin fabricants de soieries, attes tues et
certificats que le sieur Chauvin Claude,
chef-d'atelier, place de l'Herminette de la Roche,
80, au 1^{er}, Lyon travaille pour notre compte
fabrique depuis 22 ans. Et homme ouvrier
très habile et toujours été, vis à vis de nous
d'une probité à toute épreuve, nos rapports
journaliers avec lui nous permettent de
dire à qui voudra l'entendre, que son atelier
est un modèle pour le travail et la bonne-
meure. Le sieur Chauvin excellent père de
famille bon maître pour les ouvriers qu'il
a sous son main n'est ni parent ni allié
de notre société.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le
présent certificat pour lui servir de quittance.
fait à Lyon, en notre domicile place St Clair, 22
au premier. Le 15 mars, 1852.

Signé par M^{rs} Savois
Savoie Previer et Chauvin
Léjalier.



Certificat
de la Commission
de l'Instruction
publique

Notre Commission
a l'honneur de vous
certifier que vous
avez satisfait
aux conditions
prescrites par
le Ministre de
l'Instruction
publique pour
l'obtention de
la Licence de
Maître en
Lettres
et de
Maître en
Sciences
et de
Maître en
Droit

En foi de quoi
le Ministre de
l'Instruction
publique a signé
ce Certificat
à Paris le
17 Mars 1875
Le Ministre
J. Ferry

